



## DELIBERATION N° 170\_DE 15042021

### **Prolongement de l'expérimentation de Médiation Obligatoire Préalable en 2021**

*Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,*

Le quinze avril deux mille vingt et un à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon – salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 2 avril 2021 sous la présidence de M. Robert GARRABE,

#### **-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 11

-Nombre de membres votants: 18

#### Membres titulaires du Conseil d'administration :

##### ***Présents :***

##### *Collège des communes affiliés*

M. Robert GARRABE, Président

M.GOT Alain, M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. CALVET Guy, M. REMEDI Bernard

##### *Collège des établissements affiliés*

M. PUIG Louis

##### *Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV – loi 84-53 modifiée)*

##### *Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN*

Mme BACH Marie

Mme Danielle PUJOL (suppléante de M.DUSSAUBAT François)

##### *Représentants titulaires de la communauté d'agglomération PERPIGNAN*

M.RALLO François

##### *Absents excusés :*

M.PLA Raymond, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.TAHOSES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis, M.GARSAU Jacques, M.GALAN Bruno, M.THIBAUT Jean Jacques, M. LOPEZ Jean-Jacques ,M. ROIG Fernand

##### ***Représentés ayant donné pouvoir***

M.VILA Jean à M. Christian NIFOSI

Mme GARCIA-VIDAL Madeleine à M. Guy CALVET

M.PIQUET Philippe à M. Louis PUIG

M. SOLE Jean-Michel à M. François RALLO

Mme BEFARRA Damienne à M. Robert OLIVE

M. LACAPERE Rémi à M. Bernard REMEDI

Mme SADOURNY Marie-Pierre à M. Yves PORTEIX

##### *Personnalités invitées :*

M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale,

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66

Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint

Par délibération n° **49-2017\_DE\_19122017**, les membres de cette assemblée ont engagé le CDG66 dans le processus d'expérimentation de la nouvelle procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale et permis l'officialisation de la signature de la convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal Administratif (TA) de Montpellier en janvier 2018.

Désormais, le CDG66 est reconnu comme tiers de confiance par la juridiction administrative, dans le cadre de la médiation dite « conventionnelle » c'est-à-dire à l'occasion d'un recours soumis à cette instance et interrompant les délais et prescriptions contentieux.

L'expérimentation de la MPO prévue initialement sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à fin 2020 est prolongée sur l'année 2021.

Le bilan des actions conduite, adressé chaque année auprès du conseil d'Etat montre la nécessité de poursuivre cette démarche et ce d'autant que la Président du tribunal administratif de Montpellier souhaite également promouvoir le développement de la médiation au sein de sa juridiction à des moments différents d'un conflit, en-dehors de tout procès ou au cours du procès, à l'initiative des parties ou à celle du juge par le renouvellement de la convention entre le CDG66 et le Tribunal Administratif de Montpellier .

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration a délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le prolongement de l'expérimentation Médiation Préalable Obligatoire (MPO) sans changement d'application des conditions, jusqu'à la fin de l'année 2021.

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan, le 15 avril 2021

**Le Président  
Robert GARRABE**



*Le Président :*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

- Transmis au représentant de l'Etat le 19-04-21

- Affiché/ Publié le 19-04-21

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20210419-DB-170-15042021-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021